

MAIRIE

1597, Route de Cuiseaux

71480 LE MIROIR

Tél : 03 85 76 71 32

Fax : 03 85 72 56 86

mairie.miroir147@orange.fr

Conseil municipal de Le Miroir

Compte-rendu de la réunion du 07 février 2020

Jean-Paul RAVASSARD	Présent	Jean-Claude HUMBERT	Présent	Muriel BUISSON	Présente
Stéphanie GONNOD	Excusée	Edithe BOULLY	Présente	Romain RODOT	Présent
Jean-Paul MOISSONNIER	Présent	Frédéric ROUSSEL	Excusé	Lydie PERRIN	Présente
Pierre HANSEL-CLEMARON	Excusé	Mikaël BOUDET	Excusé	David JAILLET	Présent
Thierry BOUDIER	Présent				

M. Mikaël BOUDET a donné pouvoir à M. David JAILLET

M. Frédéric ROUSSEL a donné pouvoir à M. Jean-Paul MOISSONNIER

Mme Stéphanie GONNOD a donné pouvoir à Mme Muriel BUISSON

Le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

1 – Avancement travaux

- Sécurisation accès au clocher : Les garde-corps ont été posés le 05 février.
- Reliures registres et restauration cadastre : Le Conseil Départemental nous a attribué une subvention de 2800 €. La commande des travaux a été effectuée. La restauration des registres pourrait se faire au mois de mars et, pour le cadastre, les travaux pourraient être effectués au deuxième trimestre.

2 – PLU

La procédure de déclaration de projet concernant l'entreprise INTEX a été arrêtée car les procédures administratives prennent beaucoup de temps et, si notre PLU venait à être adopté avant la fin de cette procédure, elle serait, de fait, devenue caduque.

Le projet INTEX est donc réintroduit dans la procédure normale de révision du PLU et entraînera la mise en œuvre d'une évaluation environnementale. Nous avons néanmoins toutes les données pour pouvoir débiter cette évaluation dès maintenant.

Le planning prévisionnel optimisé devrait donc être le suivant :

- Février 2020 : dépôt du nouveau dossier à la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)
- Février /Mars 2020 : réalisation de l'évaluation environnementale / finalisation du dossier de PLU
- Avril 2020 : retour de la MRAE
- Avril 2020 : arrêt du projet de PLU en Conseil Municipal
- Mai/Juin/Juillet 2020 : consultation des Personnes Publiques Associées (3 mois incompressibles)

- Mi-août/Mi-septembre 2020 : enquête publique
- Mi-septembre/Mi-octobre 2020 : rapport du commissaire-enquêteur
- Novembre 2020 : approbation du PLU en Conseil Municipal

Réunion du 05 février :

Cette réunion a été consacrée à étudier les diverses particularités à traiter dans le futur règlement telles que l'appellation des zones :

- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nc : zone correspondant au Camping de Crotenots
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipement
- UA : zone constructible du bourg
- 1AU : zone à urbaniser route des Taillets
- UB : zone constructible des Gambards
- Ue : zone urbaine réservée aux espaces publiques
- UX : zone économique de Milleure
- 1UX : Extension zone de Milleure pour projet INTEX
- UXa : autres zones artisanales

Il a été demandé la prise en compte de l'agrandissement possible du parking PL.

Un point a été effectué sur les zones humides, plans d'eau et les mares.

Le projet de règlement nous sera transmis courant février pour une première lecture.

Nous avons demandé que soient traités certains points spécifiques concernant la transition énergétique (installation d'éoliennes privées, panneaux photovoltaïques, géothermie, ...)

Une prochaine réunion sera organisée le 03 mars à 14h30 avec les PPA.

La prochaine réunion publique aura lieu au plus tôt en avril.

3 – Demande de subvention

Les demandes de subventions suivantes ont été reçues :

- **Papillons blancs** (Association défendant les intérêts généraux des familles ayant des enfants en situation de handicap)
- **PEP 71** (L'association a pour but par ses actions, ses établissements, et ses services, de développer l'aide et la solidarité entre les enfants, les jeunes et les familles, notamment pour les plus en difficulté, de même que l'accompagnement dans leur scolarité ou leur insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, enfants, jeunes, adultes et de leur famille)
- **FNATH** (l'association accompagne, depuis près de 100 ans, les personnes accidentées de la vie et leurs familles dans leurs démarches juridiques et administratives)
- **AFSEP** (Association française des sclérosés en plaques)
- **CFA du bâtiment d'Autun**
- **Anciens combattants Cuiseaux** : En 2019, attribution de 70 €. OK
- **ADOCC** : Suite à la décision du conseil communautaire du 10 juillet 2019 de restituer un certain nombre de charges aux communes et notamment certaines subventions telles que celle attribuée à l'ADOCC. La CLECT, dans son rapport du 26 juin 2019, a fixé les montants restitués à chaque commune. Pour l'ADOCC, la part restituée au Miroir est de 59,03 €. La subvention n'a pas été attribuée en 2019. Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 118,06 € pour 2019 et 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- **De refuser l'attribution d'une subvention aux Papillons Blancs, PEP 71, FNATH, AFSEP, CFA du bâtiment d'Autun.**
- **D'accorder une subvention de 70 € aux Anciens combattants Cuiseaux**
- **D'accorder, dans le cadre de la CLECT, une subvention de 60 € par an à l'ADOCC.**

- ***D'effectuer, un versement complémentaire de 60 € à l'ADOCOC au titre de la subvention 2019.***

4 – Proposition de cession d'une parcelle de terrain

Mme Stéphanie RUFFIER propose de céder une parcelle de terrain représentant environ 340 m² de la parcelle cadastrée ZM 55 (*Voir plan ci-joint*).
Cette parcelle n'est pas bornée.

Après en avoir délibéré, le conseil refuse cette proposition.

5 – Demande d'achat d'un chemin rural

Le GAEC BOUDIER souhaite acquérir un chemin rural situé à Crotenots (Plan transmis avec l'ordre du jour).

Les parcelles limitrophes de ce chemin sont les suivantes :

ZB 25 et ZB 27 : propriétaire Thierry BOUDIER

ZB 26 et ZB 112 : propriétaire Association Foncière

De plus, ce chemin est situé pour moitié sur la commune de Cuisia, nous ne pourrions nous prononcer qu'après que cette commune ait été saisie d'une demande de vente et qu'elle ait donné un avis favorable.

Le Maire souhaite sécuriser cette éventuelle transaction en contactant, avant toute délibération, au Maire de Cuisia.

6 – Comptes administratifs et comptes de gestions 2019

Les comptes administratifs sont présentés et commentés en séance.

Le Maire sort de la séance et laisse la présidence de l'assemblée à M. Jean-Paul MOISSONNIER, 2^{ème} adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil valide les comptes administratifs et les comptes de gestion 2019.

7 – Devis

Lave-vaisselle pour la Boutique

Cuny : 1590 € (avec adoucisseur intégré) + option support 200 €

BBFC : 2190 €

Friteuse pour la cantine

Cuny : friteuse 14 litres, 1530 € (Voir Nathalie pour la capacité)

BBFC : 2990 € ou 1690 € suivant modèle

Panneaux de signalisation temporaire

2 panneaux AK5 (Travaux) – 2 panneaux AK22 (Gravillons) – 2 panneaux AK14 (Danger) – Panonceaux « Boue », « chantier mobile », « trous en formation ». Devis ASR Branges : 1125,58 €.

Réfection passage pour piéton

Devis ASR Branges 708,60 € pour les 5 passages existants et 2 passages supplémentaires route de Crotenots (en face de la boutique et en face de l'entrée du parc)

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- **D'accepter le devis CUNY pour le lave-vaisselle**
- **D'accepter le devis CUNY pour la friteuse (demander auparavant à la cantinière le volume souhaité)**
- **D'accepter le devis ASR pour les panneaux de signalisations**
- **D'accepter le devis ASR pour la réfection des passages cloutés.**

8 – Autorisation d'engager et de mandater les dépenses annuelles avant le vote du budget

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet à l'exécutif d'une collectivité territoriale, jusqu'à l'adoption du budget primitif et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement annuelles (hors autorisations de programme) dans la limite du quart des dépenses inscrites aux budgets n-1. Les budgets primitifs 2020 de la commune seront soumis au vote du conseil municipal le 06 mars 2020.

Afin de favoriser la continuité du service public, il est proposé de faire application de cet article pour le budget principal et à hauteur de :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 3000 €
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 6000 €

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition.

9 – Subvention SIVU

Afin que le SIVU ait la capacité de payer une facture, il est nécessaire d'effectuer le versement d'une subvention prise sur le budget général de fonctionnement.

La commune de Frontenaud sera également sollicitée.

Le montant de cette subvention à verser est de 2000 € et sera considérée comme une avance sur la subvention définitive.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le versement de cette subvention.

10 – Convention de mise à disposition à titre individuel d'un fonctionnaire territorial de BLI

La communauté de communes est en capacité de mettre adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, à disposition des communes membres, ponctuellement, selon les besoins du service, pour faire face à l'absence d'un agent administratif.

Bresse Louhannaise Intercom propose donc la signature d'une convention qui serait conclue à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Les missions confiées pourront notamment porter sur :

- Accueil du public,
- Gestion du secrétariat (rédaction de courriers administratifs, préparation des convocations et des invitations...),
- Rédactions des actes administratifs (arrêtés municipaux, actes d'état civil, délibérations...),
- Comptabilité publique et paie.

La mise à disposition se fera pour une durée hebdomadaire de travail de 7/35^{ème} au maximum.

Le montant de la rémunération et des charges sociales supporté par la communauté de communes lui est remboursé par la commune d'accueil au prorata du temps d'intervention. Les frais de déplacement de l'agent sont à la charge de la collectivité d'accueil.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la signature de cette convention.

11 – Modifications statutaires de la communauté de communes

La préfecture par courrier date du 19 novembre 2019 a demandé retrait de la délibération n CC2019-077 de la communauté de communes du 16 octobre 2019 en ce qu'elle requalifie une compétence optionnelle en une compétence facultative assortie d'une référence à la notion d'intérêt communautaire et sollicitant la mise à jour des statuts.

BLI a donc décidé de profiter de cette procédure de modification statutaire pour une réécriture des statuts « toiletés » et pour adopter les libellés des compétences obligatoires tels que rédigés dans le CGCT à ce jour.

Le projet de modification des statuts de la communauté de communes répond aux objectifs suivants :

- I) Inscription en compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau et assainissement actuellement optionnelles
- II) Réécriture des statuts « toiletés » et pour adopter les libellés des compétences obligatoires tels que rédigés dans le CGCT à ce jour
- III) Requalifier la compétence optionnelle « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » en compétence facultative avec une définition reprenant celle retenue au titre de l'intérêt communautaire par délibération en date du 20 décembre 2017

La compétence facultative est ainsi définie : « *Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements culturels et sportifs suivants : le centre aquatique AquaBresse à Louhans et la piscine de plein air à Cuiseaux, les gymnases et salles à usage multi sport exclusivement, le terrain à vocation de sports mécaniques à Joudes, le plateau d'évolution physique à Cuiseaux et l'antenne de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne sur le thème de l'architecture de la vie quotidienne en Bresse autrefois au domaine Plissonnier à Saint-André-en-Bresse* »

Cette modification est subordonnée à une délibération concordante de l'organe délibérant de la communauté de communes et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres définie à l'article L. 5211-5-II du code précité.

- IV) La prise de compétence « *Etudes de faisabilité et programmatiques en matière d'aménagement de terrain de sport avec revêtement de type synthétique* » au titre des compétences facultatives

Cette modification est subordonnée à une délibération concordante de l'organe délibérant de la communauté de communes et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres définie à l'article L. 5211-5-II du code précité.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de :

Retirer la délibération en date du 22 novembre 2019 vu le recours gracieux de la Préfecture accepté par la communauté de communes.

Prendre acte de l'inscription en compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau et assainissement relevant actuellement des compétences optionnelles,

Prendre acte des libellés des compétences obligatoires suivantes tels que rédigés dans le CGCT:

- **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage**

- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement**

Acter la réécriture des statuts « toilettés »

Valider les modifications des compétences optionnelles et facultatives, par une requalification de la compétence optionnelle « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » en compétence facultative ainsi définie : « *Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements culturels et sportifs suivants : le centre aquatique AquaBresse à Louhans et la piscine de plein air à Cuiseaux, les gymnases et salles à usage multi sport exclusivement, le terrain à vocation de sports mécaniques à Joudes, le plateau d'évolution physique à Cuiseaux et l'antenne de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne sur le thème de l'architecture de la vie quotidienne en Bresse autrefois au domaine Plissonnier à Saint-André-en-Bresse* »

Valider la prise de compétence « *Etudes de faisabilité et programmatiques en matière d'aménagement de terrain de sport avec revêtement de type synthétique* » au titre des compétences facultatives

Approuver en conséquence la modification des statuts de la communauté de communes.

12 – Droit de préférence sur parcelles boisées

Maître GRENIER, notaire à Cousance, nous questionne sur la possibilité de faire jouer notre droit de préférence (Article L.331-24 du Code forestier) concernant les parcelles ZD 35 et ZD 39 que souhaite Vendre Mme Nicole ROYOT. Le prix demandé est de 850 €.

Après en avoir délibéré, le conseil estime n'avoir aucun intérêt à exercer notre droit de préférence pour cette vente.

13 – Projet de mise en place d'un atelier récréatif

Mme Justine JAILLET souhaite utiliser la salle de réunion de la Boutique pour organiser des ateliers destinés aux enfants du RPI.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la mise à disposition de la salle de réunion de la Boutique à titre gracieux.

14 – Bureau de vote pour 15 et 22 mars 2020

Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00.

08h00 – 10h30 : Jean-Paul RAVASSARD – Lydie PERRIN – David JAILLET

10h30 – 13h00 : Jean-Paul MOISSONNIER - Edithe BOULLY – Thierry BOUDIER

13h00 – 15h30 : Stéphanie GONNOD – Muriel BUISSON – Romain RODOT

15h30 – 18h00 : Pierre HANSEL-CLEMARON – Jean-Claude HUMBERT – Frédéric ROUSSEL – Mikaël BOUDET

15 – Informations diverses

- L'armoire du défibrillateur de la salle polyvalente est à changer.
- La société « Force verte » de Dommartin a cessé son activité, nous devons donc retrouver un autre prestataire.
- Projet éolien de Flacey : A la demande de certains habitants de Crotenots, une réunion d'information et d'échange aura lieu le lundi 10 février à 20h30 à la Boutique

- Transfert compétence gaz au SYDESL : ce transfert est effectif depuis le 1^{er} janvier 2020 (Délibération du SYDESL en date du 12 décembre 2019).
- Véronique MAZUIT sera mutée à l'Intercom.

16 – Comptes rendus divers

- Conseil communautaire du 29 janvier : L'ordre du jour a été transmis à tous les conseiller(ère)s du périmètre de l'Intercom.
L'ensemble des propositions ont été adoptées à l'exclusion de la proposition de création d'un service commun entre la ville de Louhans et BLI.

17 – Agenda

- Date de la prochaine réunion : 06 mars 2020 à 20h30
- Réunion d'adjoints : 28 février à 18h00
- Groupes de travail BLI : 12 février
- Réunion CCAS : 14 février à 20h30
- Bureau communautaire : 19 février
- Commission listes électorales : 22 février à 09h30
- Réunion commission de finances pour préparation du budget : 14 février à 18h00
- Cérémonie du 19 mars : Samedi 21 mars à 11h00
- Réunion SIVU : 20 mars à 20h30